

Établissements Scolaires Marguerite DURAS

Projet d'établissement 2022-2025

A. Rôle du projet d'établissement

Rendu obligatoire par la loi d'orientation du 10 juillet 1989, réaffirmé par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, le projet d'établissement définit, au niveau de l'établissement, les modalités particulières de mise en œuvre des orientations, des objectifs et des programmes nationaux.

Le projet d'établissement exprime et fixe les choix pédagogiques et la politique éducative de l'établissement pour une durée comprise entre 3 et 5 ans. Elaboré par tous les partenaires, il est adopté par le conseil d'établissement.

Le projet d'établissement est la feuille de route du collège/lycée Marguerite Duras pour les trois prochaines années.

Il conjugue trois exigences complémentaires :

- L'expression de la volonté collective de notre communauté éducative
- L'expression des attentes, espoirs et volonté d'adaptation de l'établissement
- L'expression des choix de l'établissement dans le respect des orientations définies par l'AEFE et du projet de notre zone géographique.

L'objectif est de concevoir un document clair et concis devant donner les lignes directrices à suivre. La démarche de projet s'appuie sur :

- Le contexte plurilingue et multiculturel du Marguerite DURAS
- La définition d'axes de progrès et prioritaires
- L'élaboration et la présentation d'un programme d'actions
- L'évaluation annuelle du projet à partir des fiches action

Le projet d'établissement, outil prospectif, cherche à faire vivre durablement des valeurs et des objectifs communs aux divers partenaires d'un site scolaire où se côtoient des nationalités, des cultures et des religions multiples. Il est ainsi le moyen privilégié de fédérer les équipes, de rendre lisible la politique éducative conduite et d'en évaluer le résultat.

Le projet d'établissement sera mis en œuvre et amendé autant que de besoin en fonction de l'évolution de la situation de l'établissement pour favoriser l'épanouissement et la réussite de chaque acteur du projet.

Porté à la connaissance de tous, le projet d'établissement et le règlement intérieur ont force de loi tout en se présentant, non comme un cahier des charges statique, mais un document vivant qui, sur la base des axes choisis, évalue, enrichit, complète des actions pédagogiques permettant d'atteindre les axes prioritaires visés.

B. Les intentions éducatives de l'établissement Marguerite Duras

Les objectifs pédagogiques et éducatifs du collège/lycée se réfèrent aux directives du Ministère français de l'Education nationale, au plan stratégique de l'AEFE et au projet de notre zone géographique (la zone Maghreb-est Machrek)).

- Développer un enseignement d'excellence répondant aux élèves français ou étrangers et quel que soit leur potentiel
- Œuvrer à la réussite de tous par la différenciation pédagogique et l'individualisation des apprentissages
- Renforcer la maîtrise du français et valoriser la réussite de l'apprentissage de toutes les langues
- Assurer une vie épanouissante et structurante dans l'établissement
- Servir l'objectif de rayonnement culturel et s'ouvrir à l'international
- Assurer l'éducation à l'orientation
- Assurer l'éducation au développement durable
- Valoriser l'éducation artistique
- Valoriser l'éducation physique et sportive

Les axes prioritaires, les objectifs opérationnels provisoires du collège Marguerite Duras (suite aux travaux du comité de pilotage)

Axe 1 : Proposer une offre pédagogique large et adaptée aux besoins spécifiques pour la réussite de chaque élève, quel que soit son potentiel

Objectifs opérationnels et actions

1.1 Renforcer la maîtrise de la langue française, de toutes les langues et les méthodes de travail

1.2 Faire connaître l'établissement, son offre pédagogique et son équipe

1.3 Amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun des connaissances, des compétences et de culture et favoriser l'innovation pédagogique

1.4 Accueillir et intégrer les élèves à besoins particuliers

1.5 Favoriser l'éducation aux choix pour une orientation réfléchie et acceptée

1.6 Encourager le sens de l'effort

Axe 2 : Favoriser le bien vivre ensemble durablement et l'estime de soi

Objectifs opérationnels

2.1 Faire de MD un lieu de formation et de vie de qualité

2.2 Connaître son établissement et se l'approprier

2.3 Valoriser et responsabiliser tous les acteurs de la communauté éducative

2.4 Dépasser les difficultés pour bien vivre les années collège et lycée

2.5 Développer le sentiment d'appartenance et la convivialité

2.6 Encourager le sens de l'effort et l'estime de soi

2.7 Encourager la pratique du sport et des activités artistiques

Axe 3 : S'ouvrir à l'international en valorisant le multiculturalisme et le plurilinguisme pour éduquer à la citoyenneté, la solidarité et au développement durable

Objectifs opérationnels

3.1 Ouvrir l'établissement sur l'Europe et le Monde

3.2 Développer l'apprentissage des langues

3.3 Valoriser la diversité culturelle de l'établissement

3.4 S'ouvrir et célébrer la langue et la culture du pays hôte

3.5 Eduquer à la solidarité à l'autre

3.5 Sensibiliser au développement durable et à l'écocitoyenneté